

## **COMITE TECHNIQUE**

**REUNION DU 23 NOVEMBRE 2020**

**DIRECTION DE L'INSPECTION GENERALE**

**RAPPORT POUR INFORMATION**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU COLLEGE DE DEONTOLOGIE**

Le règlement intérieur du collège de déontologie conduit celui-ci à produire chaque année un rapport d'activités. La publication d'un tel document a une vocation pédagogique. Ainsi, On y trouve la présentation du déploiement du dispositif déontologique ainsi que des observations et des analyses sur la portée des obligations, devoirs et responsabilités qui encadrent tous les agents qui accomplissent en région une mission de service public et dont le comportement attendu quel que soit leur grade est l'exemplarité.

Afin d'illustrer le propos, les annexes témoignent de cette démarche récente et qui reste à renforcer, notamment par la diffusion de la charte de déontologie des agents qui fut examinée par le précédent comité technique en date du 6 juillet 2020.